



## ASSURANCE AUTO DÉPLACEMENTS PRO

### FO LCL RAA

#### Vos Elus :

Antoine PEREIRA DA CUNHA

06 52 80 47 05

antoine.pereira-da-cunha@lcl.fr

Thierry MATHON

06 11 80 09 03

thierry.mathon@lcl.fr

#### Représentante Syndicale :

Aurélie DUBOUIS - 06 83 35 91 85

#### Déléguées Syndicales :

Cécilia CHARLIN - 06 13 09 27 06

Aude GARIOUD - 06 23 127 137

#### Déléguée Syndicale Référente :

Aurélie ANGEVIN – 06 61 56 08 99

#### Section FO RAA 45317

18 Rue de la République 69002  
LYON

04 78 92 23 96

folclraa.dsr@gmail.com

Restez informés  
et connectés à FO-LCL



FO LCL



twitter.com/FOLCL



folclraa



FO LCL



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, tous les salariés de LCL sont couverts par la police *auto-mission* souscrite par LCL auprès de Pacifica.

Cette police couvre tous les déplacements **professionnels** réalisés avec votre véhicule personnel, que ces déplacements soient occasionnels ou répétitifs, et ce, quelle que soit votre assurance auto.

**Aussi, il n'est plus utile de rajouter l'usage « déplacements professionnels » lors de la souscription d'un contrat d'assurance automobile. Le cas échéant, pensez à résilier cette extension de garantie, car LCL ne la remboursera plus à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.**

En revanche, cette police ne couvre pas vos trajets domicile / lieu de travail habituel.



## TRANSFERT DE JOURS CET VERS PERCOL

Campagne ouverte du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024

Vous pouvez transférer vos droits détenus dans votre CET vers votre PERCOL, dans la limite de 10 jours par an (sauf les jours correspondant à la 5<sup>ème</sup> semaine de congés annuels).

Le transfert des jours s'effectue directement dans [MySelfRH](#) rubrique "Transfert de jours sur le PERCOL".

- Le montant brut des droits est **exonéré de certaines cotisations sociales**. Il reste soumis à la CSG, à la CRDS, aux cotisations AGIRC, ARRCO, et assurance chômage
- L'opération sera reprise sur votre bulletin de paie de juillet 2024. Elle est exonérée de l'Impôt sur le Revenu
- Le transfert est **abondé à hauteur de 25 %** qui se cumulent avec l'abondement maximum annuel de 500 € prévu sur les autres versements (affectation de la RVC, versements volontaires et transferts PEE).

# PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DES ÉQUIPES OSCA

Lors de ce CSE RAA, la direction a présenté le projet de déménagement des équipes OSC ASSURANCES d'Alixan au sein du bâtiment de Valence Bancel.

**FO LCL RAA** s'inquiète des fortes implications de ce déménagement pour les salariés des deux sites. C'est pourquoi nous sommes allés à leur rencontre le lundi 1<sup>er</sup> juin 2024.

Une expertise est menée actuellement, à la demande du CSEC, par un cabinet indépendant, afin d'analyser les conséquences directes et indirectes de ce projet.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons les réponses aux nombreuses questions posées. L'ensemble de vos représentants **FO LCL RAA** se tient à votre disposition.



## EN BREF



### AUGMENTATION DE CAPITAL CASA RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE 2024

La période de souscription débute le 26 juin 2024 et se terminera le 10 juillet 2024.

Le prix de l'action sera déterminé sur le cours d'ouverture moyen sur la période 29 mai – 25 juin, auquel sera appliquée une décote de 20%.

**FO LCL** regrette que le groupe refuse d'accorder une décote de 30%, comme ce fut le cas en 2020.



### INFO JURIDIQUE DROIT À L'IMAGE

Le digital et les réseaux sociaux étant bien ancrés dans les pratiques, **FO LCL RAA** vous rappelle qu'un formulaire interne sur le droit à l'image est disponible chez LCL.

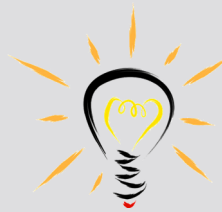
Celui-ci doit être rempli et signé par chaque salarié avant toute utilisation de son image. Il en est de même pour les clients.

Aussi, afin d'éviter tout litige ultérieur, n'oubliez pas de remplir cette obligation avant de partager des photos de vos collègues et/ou clients sur vos réseaux sociaux à des fins professionnelles.



### DES NOUVELLES DE VOTRE CSE ...

Votre CSE LCL RAA vous offre la possibilité d'organiser **un temps festif entre collègues**, les modalités sont définies sur le site du CSE, un conseil : avant d'engager des frais, faites vous confirmer que l'activité envisagée est prise en charge.



Nous sommes présents sur LinkedIn. Pour avoir la primeur de nos actualités, abonnez-vous :

**FO LCL RAA**



**FO LCL RAA 45317**  
18 rue de la République  
69002 LYON  
☎ 04 78 92 23 96

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



Site fo-lcl.fr